Rapport annuel

COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2025

COVEA FINANCE SAS

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport d'activité 11

Rapport du commissaire aux comptes 25

COMPTES ANNUELS

Bilan 30
Actif 30
Passif 31

Compte de résultat 32

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 35

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 36

Règles & méthodes comptables 38

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 40

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 41

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 42

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 43
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 43
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 43
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 44
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 45
Exposition directe sur le marché des devises 46
Exposition directe aux marchés de crédit 47
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 48
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 49

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 50
Créances et dettes - ventilation par nature 50
Frais de gestion, autres frais et charges 51
Engagements reçus et donnés 53
Acquisitions temporaires 53
Instruments d'entités liées 54

Détermination et ventilation des sommes distribuables 55
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 55
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 57

Inventaire des actifs et passifs 59

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 62

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) 64

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) **65**

Synthèse de l'inventaire **66**

Informations SFDR **67**

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux Comptes	DELOITTE ET ASSOCIES 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense cedex
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Actions internationales.

Affectation des sommes distribuables :
Résultat net :
Part A et Part I(C) : Capitalisation
Plus-values réalisées nettes :
Part A et Part I(C) : Capitalisation

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de l'OPCVM est de chercher à obtenir une performance à long terme supérieure à celle de l'indicateur de référence S&P MidCap 400 calculé au cours de clôture, dividendes nets réinvestis, exprimé en euro.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est le S&P MidCap 400 exprimé en euros (calculé dividendes nets réinvestis, au cours de clôture).

L'indice S&P MidCap 400 est un indice représentatif de la performance des sociétés de moyennes capitalisation du marché actions nord-américain. Il est conçu de façon à mesurer la performance de 400 sociétés de moyenne capitalisation en reflétant les caractéristiques de risques et de rendements du marché actions nord-américain.
Cet indice est consultable sur le site de Standard & Poor's à l'adresse suivante : https://us.spindices.com/indices/equity/sp-400
La gestion de l'OPCVM n'est pas indicielle, la composition du portefeuille pourra s'écarter à tout moment de celle de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :
Description des stratégies utilisées :
La gestion de l'OPCVM est active et discrétionnaire.

Le processus d'investissement et les stratégies mises en œuvre dans l'OPC sont liés au processus d'investissement général de Covéa Finance. Le processus de gestion est assis sur le principe de collégialité entre l'ensemble des équipes de gestion Taux et Actions qui contribuent aux décisions stratégiques de gestion.
La société de gestion élabore trois fois par an une stratégie globale dite « PEF » (Perspectives Economiques et Financières) qui trace les grandes lignes directrices de la vision de la société de gestion sur les classes d'actifs dont elle a la responsabilité.
Les comités de gestion ont pour but de décliner les conclusions du PEF dans une vision thématique ou par zone géographique, de construire le portefeuille et d'alimenter la réflexion sur le choix des valeurs.
Ces comités de gestion réunissent les différentes équipes de gestion concernées par l'OPC en fonction des thématiques spécifiques du fonds.
Pour Covéa Actions Amérique Mid Cap, l'équipe de gestion sélectionne principalement des valeurs nord- américaines, sans contrainte sectorielle.

L'équipe de gestion, en complément de l'analyse financière, s'appuie dans le cadre de ses décisions d'investissement, sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») appréciés à partir des données extra-financières disponibles de l'équipe d'analyse financière et extra-financière de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données externe.

Afin de garantir une communication proportionnée à la prise en compte des critères ESG, les objectifs suivants sont respectés :

L'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions de grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par les pays développés et,
- 75% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays émergents, des actions émises par des petites et moyennes capitalisations, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » et de la dette souveraine émise par des pays émergents.

Le taux d'analyse est apprécié en fonction des actifs éligibles et des niveaux maximum d'investissement précisés dans la rubrique « Description des catégories d'actifs ».

Cette analyse est fondée sur une approche en amélioration de note ; la note du placement collectif devant être supérieure à la note de l'univers d'investissement de l'OPC. L'élaboration de cette note est appréciée sur une échelle de 0 à 1, 0 correspondant à la moins bonne note. Le classement des valeurs étant établi à partir des notations décimales. Les objectifs extra-financiers du fonds sont déterminés à partir de notre politique ESG consultable sur le site internet de Covéa Finance :
https://institutionnel.covea-finance.fr/engagements-et-esg/politique-relative-aux-risques-de-durabilite-et-lesg

La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet www.covea-finance.fr.), et
- de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe de Recherche interne et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG.

Actuellement, Covéa Finance ne prend pas en compte les principales incidences négatives au sens de l'Article 4 du règlement SFDR pour les raisons suivantes :
- La disponibilité et la qualité des données publiées par les émetteurs ne permettent pas encore de prendre en compte les incidences négatives avec le niveau de granularité et de rigueur que nous souhaitons appliquer dans notre approche ESG ;
- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sera réévaluée dans le cadre du recours à de nouveaux fournisseurs de données et de la mise en place d'un nouveau système de notation ESG conformément à la Politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG disponible à l'adresse www.covea-finance.fr.
Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport annuel de l'OPC.

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :
- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émettrices disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union européenne s'élève à 0%. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'exposition au risque actions est comprise entre 60% et 110% de l'actif net.
L'exposition au risque de change pourra s'élever jusqu'à 110% de l'actif net.
L'exposition au risque de taux est limitée à 20% de l'actif net.

Description des catégories d'actifs :

Actions et/ou valeurs assimilées :

Le fonds est investi à hauteur minimale de 60% de l'actif net en actions et/ou valeurs assimilées internationales. La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de votes de sociétés, ayant leur siège social aux Etats Unis ou au Canada, sans a priori sur le secteur des sociétés.

Le choix des titres portera principalement sur des actions de sociétés de taille moyenne dont la capitalisation est comprise entre 1 milliard et 20 milliards de dollars US au moment de l'acquisition. Le fonds pourra également investir dans des actions des sociétés de capitalisation supérieure à 20 milliards de dollars US.

Le fonds pourra également investir à hauteur maximale de 30% de l'actif net dans des valeurs internationales cotées sur les marchés nord-américains mais émises par des sociétés n'ayant pas leur siège social aux Etats- Unis ou au Canada.

Le fonds pourra également investir dans des actions des sociétés de capitalisation supérieure à 20 milliards de dollars US, parmi celles présentes dans l'indicateur de référence et dans la limite maximale de 20% de l'actif net.

Le fonds n'a pas vocation à investir dans des actions et/ou valeurs assimilées des pays émergents au-delà de 10% de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marchés monétaire :

Le portefeuille du fonds peut être investi à hauteur maximale de 20 % de l'actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés des Etats membres de l'OCDE ou par des émetteurs privés, sur tout type de maturité et de notation minimale à l'acquisition de BBB- (agence Standard&Poor's et équivalent Moody's ou Fitch ou de notation jugée équivalente par la société de gestion), sans clé de répartition prédéfinie. En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.

Le marché d'intervention est donc mondial et porte sur des titres libellés en euro ou sur des titres en devise couverts en euro.

La Société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de gestion sur la notation de ces produits de taux.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts	de 0 à 8
Devises utilisées/zones géographiques	Toutes devises/OCDE
Exposition au risque de change	110% maximum

A titre d'exemple, le fonds pourra investir dans des obligations, des obligations convertibles, des titres de créances négociables ou équivalents étrangers et des parts d'OPC monétaires. Le fonds pourra également investir dans des obligations convertibles.

A maturité :

- si le cours de l'action est en dessous du cours de conversion, le porteur de l'obligation convertible percevra un coupon de manière régulière, et sera remboursé de son capital ;

- si au contraire le cours de l'action est au-dessus du cours de conversion alors le porteur bénéficiera de la hausse de l'action et percevra de fait une rémunération plus importante car il sera remboursé en titres ou équivalent espèces.

Du fait de sa composante obligataire, l'obligation convertible amortit la baisse du cours de l'action sous-jacente. Sa composante action lui permet de répliquer une partie de la hausse.

L'obligation convertible peut posséder un profil rendement / risque plus intéressant que celui d'une action et est un bon instrument de diversification dans un portefeuille.

Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

Le fonds peut détenir jusqu'à 10% de l'actif net en actions ou parts d'organismes de placement collectifs, dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger avec pour objectif l'augmentation de l'exposition du fonds sur un secteur ou une zone déterminée,
- des parts ou actions de FIA de droit français respectant les 4 conditions énoncées à l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion.

Instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :
- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Actions
- Change

Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

Nature des instruments dérivés utilisés :
- Futures sur actions/indices
- Options sur actions/indices
- Swaps sur devises
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

En vue de réaliser l'objectif de gestion de l'OPCVM, le gérant se réserve la possibilité d'investir sur des instruments dérivés. A cet effet, il interviendra sur des marchés financiers à terme réglementés ou organisés, français et/ou étrangers, ou de gré à gré, dans un but de couverture, d'exposition sur des risques actions et/ou change. C'est dans cet esprit d'optimisation de la performance que les produits dérivés sont utilisés occasionnellement dans la limite d'un engagement maximale de 100% de l'actif net du fonds.

Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Actions
- Change

Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :
- Obligations convertibles
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés :

L'OPCVM pourra avoir recours sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré à des titres intégrant des dérivés à hauteur maximale de 20% de l'actif net dans un esprit d'optimisation de la performance. Ces instruments dérivés seront utilisés dans un but de couverture ou et/ou d'exposition sur des risques actions ou change.

Dépôts

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré, l'OPC peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :

Les garanties financières reçues en espèces seront :
- placées en dépôt auprès d'entités éligibles,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité,
- utilisées dans une prise en pension livrée,
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

Risque de surexposition du fonds

Le fonds peut utiliser des instruments dérivés et rechercher une éventuelle surexposition. En cas de baisse du Marché, la valeur liquidative du fonds peut donc baisser de manière plus importante que sur les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque lié à des investissements dans des pays émergents

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatil et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs…). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part A : Tous souscripteurs
Part I (C) : Personnes morales et OPC

Les parts « A » sont offertes à tous souscripteurs et servent plus particulièrement de support à des contrats d'assurance-vie en unités de comptes et de PERP souscrits auprès des sociétés du Groupe Covéa.

Les Parts « I » sont réservées aux personnes morales et OPC.

L'OPCVM s'adresse à un investisseur qui souhaite investir sur le marché actions internationales.
La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.
Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.
Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents periodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.*
  Courriel : communication@covea-finance.fr
- *Date de création du FCP : 2 avril 2012.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Environnement Economique

L'année 2025 a été marquée par le retour de Donald Trump à la Maison Blanche et ses répercussions au niveau international. Les annonces d'augmentation des droits de douane s'inscrivent dans l'évolution de l'organisation du commerce mondial basée sur le libre-échange. Ces annonces et décisions américaines ont généré de l'incertitude pour les entreprises et les ménages, mais les conséquences sur l'investissement et la consommation sont pour le moment restées limitées. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont poursuivis, alors que les Etats-Unis modifiaient leurs priorités stratégiques : moindre soutien aux alliés traditionnels, notamment européens, mais plus d'interventions au Moyen-Orient et en Amérique Latine. L'année a aussi été marquée par le maintien d'une forte instabilité politique en France. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 13,1% contre le dollar, à 1,1750 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a chuté de 18,6%, pour terminer l'année à 60,90 dollars.

La nouvelle administration a commencé, dès son installation à la Maison Blanche, à mettre en œuvre ses priorités politiques : baisse de la fiscalité, montée des droits de douane, réduction des dépenses et contrôle de l'immigration. La hausse des droits de douane est utilisée pour des raisons économiques, mais aussi dans des buts géopolitiques. Sur le plan géopolitique, la nouvelle stratégie de sécurité des Etats-Unis, très critique vis-à-vis de l'Europe, confirme la rupture de l'approche américaine vis-à-vis de ses alliés traditionnels. On observe à la fois une volonté de désengagement des affaires européennes et un plus grand interventionnisme, notamment sur le continent américain. La Réserve fédérale a interrompu la détente de sa politique monétaire dans la première partie de l'année. Les banquiers centraux américains craignaient l'impact inflationniste de la hausse des droits de douane annoncée par l'administration Trump. Quelque peu rassurés de ce point de vue et dans un contexte de dégradation du marché du travail, ils ont recommencé à baisser leurs taux directeurs en septembre, procédant à trois mouvements consécutifs de réduction, de 25 points de base chacun. Alors que l'activité économique fait preuve de résistance, la Réserve Fédérale se veut toujours prudente, mais la majorité d'entre eux envisagent des nouvelles baisses de taux ces prochains mois.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre s'est montrée prudente dans la détente de sa politique monétaire, dans un contexte de résistance de l'inflation. Alors que l'activité économique reste fragile, elle a baissé son taux directeur de 100 points de base sur l'ensemble de l'année, à raison de 25 points de base par trimestre. Après les difficultés rencontrées l'année précédente, le gouvernement travailliste est parvenu à élaborer un budget 2026-2027 accueilli favorablement par les marchés, malgré de nouvelles hausses d'impôts.

Les institutions européennes ont amorcé en 2025 un mouvement de simplification de leurs réglementations afin de soutenir la compétitivité des entreprises européennes. Par ailleurs, la Banque centrale européenne a poursuivi la détente de sa politique monétaire au premier semestre, ramenant le taux de la facilité de dépôt de 3,0% à 2,0%, avant de marquer une pause à partir de l'été. Les banquiers centraux européens se veulent attentifs aux risques tant à la hausse qu'à la baisse sur les perspectives d'inflation. C'est pourquoi ils se refusent toujours à donner des indications sur l'orientation de la politique monétaire et insistent encore sur la nécessité d'analyser en profondeur l'ensemble des informations rendues disponibles à chacune de leurs réunions. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée plus résistante que l'envisageait la banque centrale dans un contexte de forte incertitude. La mise en œuvre du plan allemand d'investissements en infrastructures et l'augmentation annoncée des dépenses militaires dans les pays européens, notamment motivée par le désengagement américain de la zone, sont considérées comme des éléments de soutien à l'activité. Sur le plan géopolitique, le soutien à l'Ukraine a été réaffirmé, notamment via la décision de prêter au pays envahi par la Russie 90 Mds€ qui seront empruntés sur les marchés, faute d'accord sur l'utilisation des revenus des fonds russes gelés.

En Chine, à la faiblesse persistante de la demande domestique et aux difficultés rémanentes du secteur immobilier se sont ajoutées les conséquences du durcissement des relations économiques internationales, notamment illustré par la forte augmentation des droits de douane américains. Dans ce contexte, les pressions déflationnistes perdurent dans l'industrie chinoise. Hors Etats-Unis, les exportations chinoises sont toutefois restées très dynamiques sur l'année. Les autorités, qui utilisent leur position de force dans la production d'intrants critiques pour les industries des transitions énergétique et numérique, entendent par conséquent maintenir leur soutien à la croissance de l'activité. Au Japon, le nouveau gouvernement a annoncé des soutiens supplémentaires à l'activité économique, alors que la Banque du Japon a poursuivi le durcissement très progressif de sa politique monétaire. Elle a augmenté son taux directeur de 50 points de base, en deux étapes, alors que l'inflation reste supérieure à son objectif, notamment nourrie par la dynamique des salaires et une activité économique plus dynamique. Mais la forte dépréciation du yen continue à peser sur les prix des importations.

Sources des données: Datastream, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

Présentation de la gestion réalisée sur les actions

Actions internationales

Marchés Financiers

Les premiers mois de l'année ont été marqués par des prises de bénéfices sur le marché des actions, largement induites par une montée des inquiétudes concernant la soutenabilité des dépenses en matière d'intelligence artificielle (épisode Deepseek), la politique tarifaire américaine et les craintes d'un ralentissement concomitant de la croissance domestique.

Dans les premiers jours d'avril, l'annonce de la mise en place d'importants droits de douane généralisés et réciproques a finalement provoqué une correction supplémentaire de plus de 14% qui s'est toutefois brutalement retournée lors de la séance du 9 avril (hausse de +9,5% du S&P400) en réaction au moratoire de 90 jours concédé par D Trump.

Par la suite, porté par l'apaisement des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, des statistiques économiques rassurantes et de bonnes publications de résultats, le S&P400 a poursuivi son mouvement de hausse pour clôturer le premier semestre en repli de 0,5% depuis le début de l'année.

Au second semestre, tandis que les incertitudes commerciales et géopolitiques s'éloignaient, les prévisions de dépenses d'investissement massifs dans la sphère IA (centres de données et infrastructures Cloud) et les anticipations d'une reprise de la politique monétaire accommodante par la réserve Fédérale (en réponse à la fragilité du marché du travail) ont permis aux investisseurs d'ignorer largement l'impasse budgétaire à Washington (fermeture de certaines agences gouvernementales pendant 43 jours) et les faillites frauduleuses de Tricolor Holdings (société de crédit automobile) et First Brands (pièces détachées automobiles). Les actions américaines ont ainsi poursuivi leur mouvement haussier.

Tout au long de l'année, les géants technologiques américains ont sensiblement augmenté leurs budgets d'investissement dans les infrastructures IA. Pour cette raison, les inquiétudes croissantes concernant les rendements attendus, la complexité des montages de financement et l'évocation d'une possible bulle boursière par Sam Altman (PDG d'OpenAI) ont pu provoquer des prises de bénéfices parmi les valeurs les plus exposées à la thématique, sans remettre en question la tendance fondamentale.

Sur l'ensemble de l'année, le S&P400 progresse de 5,9% en devise locale (dividendes non réinvestis) mais en repli de 6,6% en euro en raison de la dépréciation sensible du dollar (-13,4% sur l'année), ce dernier ayant été pénalisé par les craintes de ralentissement de la conjoncture américaine et la baisse sensible des écarts de taux d'intérêt à court et long terme entre les Etats-Unis et l'Allemagne.

En termes sectoriels :

- Les services de communication (+42,3% en devise locale) ont essentiellement été favorisés par la hausse de 375% d'EchoStar après la cession de ses licences radio à AT&T (pour $23 Mds en espèces) et à SpaceX (pour $8,5 Mds en espèces et $8,5 Mds en actions),

- Les services aux collectivités (+16%) ont tiré parti de l'intérêt des investisseurs pour les sociétés bénéficiaires de la thématique IA (demande électrique accrue pour les centres de données),

- La technologie (+14%) a continué de bénéficier d'une thématique IA propice aux valeurs de semiconducteurs (Rambus +73%, Amkor +54%, Lattice +30%), d'équipements (Ciena +176%) et d'électronique (Coherent +95%) quoique pénalisante pour la majorité des sociétés de services informatiques et de logiciels (ASGN -42%, Bill Hldgs -36%),

- Les industrielles (+12%) ont tirés parti des fortes augmentations de carnets de commandes dans les équipements électriques (centres de données IA), la machinerie (infrastructures locales) et la défense (tensions géopolitiques),

- Le secteur de la santé (+5,2%) a bénéficié de l'appétit des grands laboratoires pour les petites sociétés de biotechnologie et de perspectives d'investissements domestiques renforcées par la politique de D Trump (dans les centres de R&D et de production de médicaments),

- Les financières (+5%) reflètent les bonnes performances des banques et des sociétés de titres (courtiers et gérants d'actifs), en lien avec la hausse des marchés de capitaux, les nombreuses opérations de M&A et la déréglementation accélérée du secteur bancaire,

- Les matériaux de base (+2,9%) ont été marqués par un contraste de performance entre les valeurs minières (en forte progression, à l'image des prix de l'or, de l'uranium, de l'aluminium, …) et chimiques (en net repli, par suite d'une demande mitigée et une contraction des marges),

- L'énergie (+2,1%) a généralement pâti du repli de près de 20% du prix du baril WTI (en glissement annuel) dans un contexte de faible demande et de production américaine record (environ 13,5M barils par jour en 2025),

- Les valeurs foncières (+0,1%) ont souffert de fondamentaux peu porteurs (coûts du financement plus élevés, demande finale incertaine et excès d'offre dans certains compartiments) et, plus généralement, d'un sentiment de marché peu orienté vers les titres de rendement,

- Les valeurs de consommation courante (-5,9%) ont été notablement pénalisées par la faiblesse des dépenses des ménages les plus modestes, en particulier dans les produits de soin personnel,

- La consommation discrétionnaire (-6,7%), dans le même ordre d'idée, a souffert de la baisse sensible des titres de distribution, d'habillement, de restauration et d'hôtellerie.

En ce qui concerne les opérations en capital, 212 émissions primaires d'actions de plus de $100 Mlns ont été réalisées pour un montant total de $71 Mds, mieux qu'en 2024 (45 opérations pour $16 Mds).

Medline (équipements médicaux) est l'opération la plus notable ($7 Mds), suivie par Coreweave ($1,6 Mds dans les centres de données IA), Figma ($1,4 Mds dans les logiciels IA), SailPoint ($1,4 Mds dans la cybersécurité) et Circle Internet Group ($1,2 Mds dans la finance digitale).

En ce qui concerne les opérations de M&A, 179 opérations de Fusions/Acquisitions ont été menées à terme cette année, pour un montant total de $600 Mds, contre 194 opérations pour $802 Mds l'an dernier.

Les acteurs stratégiques ont déployé environ $450 Mds, en particulier dans les secteurs de la génération d'électricité (Constellation/Calpine pour $29 Mds), de la santé (J&J/Intra-Cellular pour $14 Mds, Sanofi/Blueprint pour $8,1 Mds, Merck/Cidara pour $6,7 Mds) et des banques (Pinnacle/Synovus pour $8,4 Mds).

Parallèlement, les grands groupes privés ont déployé environ $150 Mds et réalisé quelques grosses opérations comme les rachats de Walgreens, Sketchers, Digital Aviation (filiale de Boeing) et Opella Healthcare (filiale de Sanofi).

Portées par le desserrement réglementaire de l'administration Trump, 145 opérations déclenchées cette année ($1,100 Mds) sont en attente de réalisation : les plus importantes sont celles de Warner Brother ($103 Mds), Norfolk Southern ($88 Mds), Kenvue ($48 Mds) et Cox Communications ($35 Mds).

Politique de gestion

L'année 2025 a été dominée par une revue des équilibres commerciaux (augmentation des droits de douane par les Etats-Unis), une intensification des conflits (au Moyen-Orient, au Pakistan, à Taiwan etc…), l'augmentation de l'interventionnisme des Etats (prises de participation et investissements directs des gouvernements dans certaines entreprises stratégiques) et le développement de l'intelligence artificielle (tant en termes de déploiement des infrastructures qu'en sécurisation des sources énergétiques permettant l'entraînement et le fonctionnement des modèles). Dans le fonds, nous avons tiré parti de ces grandes thématiques en investissant dans :

- Les spécialistes de l'enrichissement d'uranium Centrus et de sa conversion Solstice Advanced Materials qui participent à la sécurisation de l'approvisionnement en énergie.

- L'acteur critique de la cybersécurité CyberArk (racheté par Palo Alto en cours d'année) dans un monde où les données manipulées par les modèles d'intelligence artificielle sont de plus en plus critiques mais vulnérables.

- Les fabricants d'outils de diagnostics de santé qui pourraient bénéficier des annonces de réimplantation de la production de médicament sur le sol américain de la part des laboratoires pharmaceutiques après des négociations avec le gouvernement.

- La société MP Materials permettant l'approvisionnement critique en terre rares.

- L'opérateur de l'espace MDA Space qui répond aux besoins de souverainetés des Etats dans le domaine spatial.

- Moog, le spécialiste des systèmes de commandes de mouvement d'engins pour l'industrie, notamment la robotique, un secteur stratégique qui commence à avoir un soutien du gouvernement compte tenu des besoins d'automatisation des chaînes d'approvisionnement (pour garantir une compétitivité internationale).

Nous avons également continué d'investir dans les entreprises exposées aux secteurs stratégiques de l'aéronautique et la défense (BWX Technologies et Curtiss-Wright), les sociétés qui profitent de la montée des tensions géopolitiques et de l'endettement croissant des Etats (la société minière Orla Mining), les opérateurs stratégiques du développement de l'Intelligence Artificielle (Macom et Amkor dans la fabrication de puces ou encore MongoDB dans la gestion de bases de données) et les sociétés permettant l'approvisionnement critique de certaines matières premières (Lundin Mining dans le cuivre et Commercial Metal dans l'acier).

Enfin, nous avons cédé des sociétés qui offraient moins de visibilité sur la trajectoire de croissance : le spécialiste d'instruments scientifiques de recherche Bruker, le fournisseur de solutions de vision industrielle Cognex, l'équipementier automobile Gentex, le fabricant de dispositifs médicaux Teleflex et la société d'encas sains Simply Good Foods.

Tout au long de l'année, la trésorerie a été maintenue à des niveaux relativement contenus, autour de 1.5%.

Au final, le fonds baisse de -1,2% (part A) et -0,1% (part IC) en 2025 contre une baisse de 5,4% du S&P400 (dividendes nets réinvestis en euro). A titre individuel, les meilleures contributions sont celles des positions en Lundin Mining, Cameco, Woodward, Allegheny Technologies et MongoDB ; les moins bonnes sont liées à Simply Good Foods, Cooper, Pool, Cognex et Idex.

Parmi les secteurs contribuant positivement à la performance relative, on trouve l'industrie (forte progression de Woodward, Allegheny Technologies et BWX Tech), les matériaux (Lundin Mining, Commercial Metals et Orla Mining) et l'énergie (Cameco). A l'inverse, parmi les secteurs qui dégradent la performance relative, on trouve la santé (Cooper et Zimmer Biomet), la consommation courante (Simply Good Foods et Ingredion) et les services aux collectivités (Essential Utilities).

Perspectives

Nos Perspectives Economiques et Financières mettent en l'avant l'activisme des Etats dans leur volonté et leurs objectifs affichés de reconquête de souveraineté.

Ces démarches entrainent une compétition accrue pour l'accès aux ressources, dans un environnement mondial moins coopératif et où les politiques monétaires demeurent contraintes par un environnement structurellement plus inflationniste.

Aux Etats-Unis, l'administration actionne de nombreux leviers pour appuyer la reprise en main de l'économique par le Politique. Au-delà des droits de douane et des prises de participation dans les secteurs stratégiques, le regard du Politique se porte sur la Banque centrale avec l'objectif d'aligner davantage la politique monétaire sur le projet économique de l'administration.

En Europe, les marges de manœuvre des Etats s'inscrivent dans un système institutionnel complexe. Les souveraineté(s) des Etats membres se conjuguent avec le domaine de compétence de l'UE, et les initiatives de simplification de la règlementation se confrontent à un long processus de décision. Pour les pays membres de la zone euro, la politique monétaire demeure la compétence exclusive de l'UE et de son bras armé la BCE. La gestion de risques spécifiques nationaux notamment liés aux perturbations politiques ne fait pas partie de ses prérogatives.

Dans ce contexte, le potentiel de baisse de taux directeurs des deux côtés de l'atlantique est limité par l'environnement inflationniste persistant que nous décrivons. Par ailleurs, nous considérons que les parties longues des courbes de taux souverains resteront sous pression, tant liée au contexte d'inflation structurellement plus élevée, qu'à l'importance des émissions de dettes souveraines qui viennent en appui des ambitieux plans d'investissements des Etats. Plus spécifiquement, nous considérons que la volatilité des taux français demeurera élevée.

La dynamique des marchés actions quant à elle se caractérise par une concentration des performances accentuée par le recours au levier de certaines catégories d'acheteurs (particuliers, fonds spéculatifs). Des phénomènes qui ne sont pas sans risques, et qui se traduisent par une volatilité accrue des titres.

Sur les actions, nous privilégierons des entreprises qui évoluent dans des secteurs stratégiques ou qui disposent d'actifs stratégiques ou incontournables. Nous réaffirmons notre volonté d'investir aux Etats-Unis, tout en limitant le risque marginal lié au dollar. Les avantages compétitifs de la zone devraient être des moteurs de croissance pour les entreprises qui y opèrent. En Europe, nous sélectionnons des entreprises qui bénéficieront des différents plans annoncés, tout en restant vigilants quant aux défis liés à leur mise en place.

Dans les deux zones, notre préférence s'oriente vers des sociétés de petites et moyennes capitalisations, plus à même de bénéficier des effets de diffusion des plans d'investissement.

Performances OPC

En 2025, la performance de COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP a été de -0,13 % pour la part IC, de -1,24 % pour la part AC.

La performance de son indice de référence, S&P Midcap 400 (en Euro) dividendes nets réinvestis, a été de -5,38 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

Néant

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Néant

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("Règlement SFDR") et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement "Taxonomie"), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement SFDR, cette règlementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leur correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la règlementation SFDR demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la *Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité* disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 ("produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux"). Les caractéristiques environnementales et sociales sont promues par cet OPC à travers l'application stricte de la politique d'exclusion sectorielle et normative de covéa Finance, par le suivi des notations E, S et G d'une grande partie des émetteurs détenus en portefeuille (notation via notre modèle propriétaire basé sur des données fournisseurs, complétée dans certains cas spécifiques et limités par des notations qualitatives réalisées par l'équipe Analyse Financière et Extra-financière), et par le suivi des controverses pouvant aboutir à l'engagement d'un dialogue actionnarial, jusqu'à l'exclusion des sociétés.

Informations environnementales et/ou sociales liées

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance, ainsi que dans la chaine de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet, du suivi des controverses et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique ; utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ; prévention et contrôle de la pollution ; et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, "Do No Significant Harm"). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra-financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissement sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations rentrant dans le cadre du règlement SFTR.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
CAMECO CORP	3 138 929,65	5 699 483,63
JEFFERIES FINANCIAL GROUP IN	4 571 400,83	4 134 467,89
CURTISS-WRIGHT CORP	3 466 093,80	4 287 187,48
CYBERARK SOFTWARE LTD	3 125 378,58	4 144 868,34
BWX TECHNOLOGIES INC	3 097 838,64	3 993 027,35
KIRBY CORP	3 584 957,54	3 468 157,31
CONFLUENT INC	3 087 277,04	3 894 556,55
COOPER COMPANIES INC	3 312 123,14	3 577 096,71
MONGODB INC	2 621 383,35	3 347 174,12
ON SEMICONDUCTOR	2 457 178,92	3 005 933,27

Le fonds peut être investi dans des OPC gérés par Covéa Finance, dont la liste est détaillée dans la section « Inventaire des actifs et passifs » du présent rapport annuel.

Rapport 2025 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2025, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2025) s'est élevé à 17 149 098 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 844 395 euros soit 75% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 4 304 703 euros, soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2025, 166 personnes. Aucun collaborateur n'a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 9 826 280 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2025.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

(i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et

(ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros sur le critère quantitatif (performance liée au panier commun) traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Covéa Actions Amérique Mid Cap

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
COVEA FINANCE

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP Covéa Actions Amérique Mid Cap,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Covéa Actions Amérique Mid Cap constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

Deloitte.

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**188 175 803,23**	**112 911 604,42**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	188 175 803,23	112 911 604,42
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**188 175 803,23**	**112 911 604,42**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**20 683,07**	**5 093,85**
Comptes financiers	**5 128 323,03**	**726 768,61**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**5 149 006,10**	**731 862,46**
Total Actif I + II	**193 324 809,33**	**113 643 466,88**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	193 469 790,84	97 078 501,61
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-258 677,40	16 497 839,14
Capitaux propres I	**193 211 113,44**	**113 576 340,75**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**193 211 113,44**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**113 695,89**	**67 126,13**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**113 695,89**	**67 126,13**
Total Passifs: I + II + III + IV	**193 324 809,33**	**113 643 466,88**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	798 033,34	673 187,43
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	79 629,18	90 147,75
Sous-total Produits sur opérations financières	**877 662,52**	**763 335,18**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-28,68	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-28,68**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**877 633,84**	**763 335,18**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 005 131,56	-675 658,69
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-1 005 131,56**	**-675 658,69**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**-127 497,72**	**87 676,49**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-25 312,50**	**-5 840,06**
Sous-total revenus nets I = C + D	**-152 810,22**	**81 836,43**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	7 460 722,18	9 417 479,96
Frais de transactions externes et frais de cession	-75 405,68	-46 237,93
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**7 385 316,50**	**9 371 242,03**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**170 996,49**	**-142 759,06**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**7 556 312,99**	**9 228 482,97**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 524 515,99	7 953 537,61
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	18 612,39	12 717,16
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**1 543 128,38**	**7 966 254,77**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-9 205 308,55**	**-778 735,03**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-7 662 180,17**	**7 187 519,74**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**-258 677,40**	**16 497 839,14**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de l'OPCVM est de chercher à obtenir une performance à long terme supérieure à celle de l'indicateur de référence S&P MidCap 400 calculé au cours de clôture, dividendes nets réinvestis, exprimé en euro.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
Actif net total	**193 211 113,44**	113 576 340,75	110 241 183,61	109 953 477,70	108 045 661,58

Exprimés en EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
PART AC					
FR0011208800					
Nombre de parts ou actions	**18 253,5708**	1 392,9315	1 563,6698	2 307,5344	1 833,4011
Valeur liquidative unitaire	**53,98**	54,66	47,24	45,04	52,46
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**1,51**	3,93	-0,94	1,68	6,06

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
PART IC					
FR0011208784					
Nombre de parts ou actions	**1 690 101,00**	996 625,00	1 131 771	1 196 414	1 020 621
Valeur liquidative unitaire	**113,73**	113,88	97,34	91,81	105,76
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**4,36**	9,33	-0,90	4,48	13,17

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
  - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc…) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
  - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc…) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

  Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

  Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Changements intervenus :

Prise en charge des frais valorisateur par le fonds.

Changements à intervenir :

· Prise en charge par le fonds des fais liés au(x) label(s) détenus
· Mise en place des mécanismes de "gates" et de "swing pricing"

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Résultat net :

Part A et Part I(C) : Capitalisation

Plus-values réalisées nettes :

Part A et Part I(C) : Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**113 576 340,75**	**110 241 183,61**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	75 794 139,77	891 411,22
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-4 960 314,24	-14 981 427,37
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-127 497,72	87 676,49
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	7 385 316,50	9 371 242,03
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 543 128,38	7 966 254,77
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**193 211 113,44**	**113 576 340,75**

[1] *Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.*

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART AC

FR0011208800	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	17 294,3411	916 893,14
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-433,7018	-21 475,38
Solde net des souscriptions/rachats	**16 860,6393**	**895 417,76**
PART AC		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

PART IC

FR0011208784	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	738 213	74 877 246,63
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-44 737	-4 938 838,86
Solde net des souscriptions/rachats	**693 476**	**69 938 407,77**
PART IC		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0011208800	PART AC	Capitalisable	EUR	985 442,52	18 253,5708	53,98
FR0011208784	PART IC	Capitalisable	EUR	192 225 670,92	1 690 101	113,73

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	États-Unis+/-	Canada+/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	188 175,80	166 607,10	21 568,70	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**188 175,80**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**-**	-	-	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**5 128,32**	-	-	-	5 128,32
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**5 128,32**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 128,32	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**5 128,32**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	USD+/-	CAD+/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	170 480,83	17 694,97	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	20,68	-	-	-	-
Comptes financiers	3 534,34	1 061,16	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**174 035,85**	**18 756,13**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[(1)] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	20 683,07
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**20 683,07**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-113 695,89
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	**-113 695,89**
Total des créances et dettes	**-93 012,82**

Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux, barème**
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part A : 1,70 % maximum Part I(C) : 0,60 % maximum
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,07 % maximum
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	OPC: Néant ETF : 0,07% maximum Actions : de 0 à 0,09% maximum prélevés par l'intermédiaire sur l'opération achat/vente
Prélevée par l'intermédiaire sur l'opération d'achat/vente d'actions	Commission/forfait par lot	Futures : Commission de 3,30 € maximum par contrat futures (à la charge de l'OPC) et/ou par lot
Prélevée selon les opérations/instruments par l'intermédiaire	Montant	Obligations/TCN : Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

* Les frais de fonctionnement sont supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes qui sont supportés par le fonds, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, des frais valorisateur ainsi que des éventuels frais fiscaux ("Tax agent" local).

** Cette tarification est fonction des actifs éligibles à l'actif de votre fonds.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services pour lesquels le prélèvement en frais réels a été choisi qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. Cette information sera publiée préalablement à la prise d'effet de la majoration.
Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés (DIC).

PART AC

FR0011208800	31.12.2025
Frais fixes	3 348,83
Frais fixes en % actuel	1,71
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART IC

FR0011208784	31.12.2025
Frais fixes	1 001 782,73
Frais fixes en % actuel	0,62
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31.12.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
	-	-	-
Total			**-**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**-152 810,22**	**81 836,43**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**-152 810,22**	**81 836,43**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-152 810,22**	**81 836,43**

PART AC

FR0011208800	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-11 059,84	-739,88
Total	**-11 059,84**	**-739,88**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART IC

FR0011208784	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-141 750,38	82 576,31
Total	**-141 750,38**	**82 576,31**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**7 556 312,99**	**9 228 482,97**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**7 556 312,99**	**9 228 482,97**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**7 556 312,99**	**9 228 482,97**

PART AC

FR0011208800	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	38 627,92	6 214,42
Total	**38 627,92**	**6 214,42**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART IC

FR0011208784	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	7 517 685,07	9 222 268,55
Total	**7 517 685,07**	**9 222 268,55**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**188 175 803,23**	**97,39**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**188 175 803,23**	**97,39**
Activites de programmation informatique			2 601 716,17	1,35
BENTEY SYSTEMS INC	USD	80 100	2 601 716,17	1,35
Activites d hebergement medicalise			3 604 948,09	1,87
CHEMED CORP	USD	9 900	3 604 948,09	1,87
Administration de marches financiers			3 546 042,55	1,83
CBOE GLOBAL MARKETS INC	USD	16 600	3 546 042,55	1,83
Autre commerce de detail non specialise			7 441 287,09	3,85
BJ S WHOLESALE CLUB HOLDINGS INC	USD	42 200	3 233 417,87	1,67
DOLLARAMA INC	CAD	33 000	4 207 869,22	2,18
Captage, traitement et distribution d'eau			3 571 560,85	1,85
ESSENTIAL UTILITIESINC	USD	109 400	3 571 560,85	1,85
Cokéfaction			5 243 046,81	2,71
COMMERCIAL METALS	USD	89 000	5 243 046,81	2,71
Collecte des déchets non dangereux			2 454 556,60	1,27
CLEAN HARBORS INC	USD	12 300	2 454 556,60	1,27
Com gros bois. materiaux de Cons et d app sanit			1 866 497,02	0,97
CORE AND MAIN INC	USD	42 200	1 866 497,02	0,97
Comm détail en magasin non spé. dans l'alimentaire			1 389 987,23	0,72
SPROUTS FARMERS MARKETS INC	USD	20 500	1 389 987,23	0,72
Comm détail habillement en magasin spécialisé			4 547 851,06	2,35
BURLINGTON STORES	USD	18 500	4 547 851,06	2,35
Comm Gros dautres biens domestiques			2 667 127,66	1,38
POOL CORP	USD	13 700	2 667 127,66	1,38
Construction aeronautique et spatiale civile			12 532 983,83	6,49
CURTISS-WRIGHT CORP	USD	10 500	4 926 242,55	2,55
MOOG INC -A-	USD	11 500	2 383 680,85	1,24
WOODWARD GOVERNOR	USD	20 300	5 223 060,43	2,70
Courtage de valeurs mobilieres et de matieres prem			5 357 127,66	2,77
EVERCORE INC	USD	18 500	5 357 127,66	2,77
Distribution combustibles gazeux par conduites			2 873 489,36	1,49
TARGA RESOURCES	USD	18 300	2 873 489,36	1,49
Édition d'autres logiciels			15 332 585,70	7,94
DYNATRACE INC	USD	78 500	2 895 480,85	1,50

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
KINAXIS —- SHS	CAD	27 700	2 980 057,19	1,54
MONGODB INC	USD	9 400	3 357 520,00	1,74
PTC	USD	22 500	3 335 936,17	1,73
SAMSARA INC	USD	91 600	2 763 591,49	1,43
Extraction autres miner mét n.fer			9 887 353,59	5,12
LUNDIN MINING	CAD	295 600	5 420 313,28	2,80
MP MATERIALS CORP	USD	24 100	1 036 197,45	0,54
ORLA MINING LTD	CAD	299 000	3 430 842,86	1,78
Extraction minerais d'uranium et thorium			4 699 393,62	2,43
CAMECO CORP	USD	49 750	3 873 725,53	2,00
CENTRUS ENERGY CORP	USD	4 000	825 668,09	0,43
Fabr. carrosseries et remorques			3 795 629,79	1,96
OSHKOSH	USD	35 500	3 795 629,79	1,96
Fabr. peintures, vernis, encres et mastics			3 053 617,02	1,58
RPM INTERNATIONAL INC	USD	34 500	3 053 617,02	1,58
Fabr. savons, détergents et Prod. d'entretien			1 855 404,26	0,96
CHURCH & DWIGHT INC	USD	26 000	1 855 404,26	0,96
Fabr équipements hydrauliques et pneumatiques			3 846 532,77	1,99
IDEX CORP	USD	25 400	3 846 532,77	1,99
Fabr équipmt électrique & électronique automobile			8 849 691,07	4,58
DONALDSON	USD	61 900	4 670 684,26	2,42
ITT INC	USD	28 300	4 179 006,81	2,16
Fabrication ciment			3 342 059,57	1,73
EAGLE MATERIALS	USD	19 000	3 342 059,57	1,73
Fabrication composants électroniques			8 088 525,78	4,19
AMKOR TECHNOLOGY INC	USD	65 200	2 190 720,00	1,13
MA-COM TECHNOLOGY SOLUTIONS	USD	29 100	4 241 913,19	2,20
MDA SPACE LTD	CAD	100 000	1 655 892,59	0,86
Fabrication d'armes et munitions			4 618 873,19	2,39
BWX TECHNOLOGIES INC	USD	31 400	4 618 873,19	2,39
Fabrication d'autres matériels électriques			5 717 742,98	2,96
COHERENT CORP	USD	36 400	5 717 742,98	2,96
Fabrication d'autres Prod. alimentaires n.c.a.			8 143 464,68	4,21
INGREDION	USD	38 100	3 575 239,15	1,85
INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES	USD	39 500	2 265 451,06	1,17
SENSIENT TECHNOLOGIES	USD	28 800	2 302 774,47	1,19
Fabrication d'autres Prod. chimiques n.c.a.			3 257 960,85	1,69
SOLSTICE ADVANCED METERIALS INC	USD	78 800	3 257 960,85	1,69
Fabrication d'autres Prod. métalliques n.c.a.			4 544 800,00	2,35
CARLISLE COS	USD	9 400	2 558 880,00	1,32
VALMONT IND INC	USD	5 800	1 985 920,00	1,03

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fabrication préparations pharmaceutiques			3 904 748,94	2,02
REPLIGEN	USD	28 000	3 904 748,94	2,02
Fabrication Prod. pharmaceutiques base			5 128 704,68	2,65
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	USD	63 500	3 211 748,94	1,66
BIO TECHNE CORP	USD	38 300	1 916 955,74	0,99
Fabr instrmt & appareil mesure, essai & navigation			4 129 306,38	2,14
TELEDYNE TECHNOLOGIES INC.	USD	9 500	4 129 306,38	2,14
Fabr instrumt & fourn. à usage médical,dentaire			6 767 339,58	3,50
GLOBUS MEDICAL	USD	47 200	3 507 261,28	1,81
ZIMMER BIOMET HOLDINGS INC	USD	42 600	3 260 078,30	1,69
Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques			4 044 235,74	2,09
HUBBELL INC	USD	10 700	4 044 235,74	2,09
Fonds de pension			3 056 265,53	1,58
HEALTHEQUITY	USD	39 200	3 056 265,53	1,58
Hôtels et hébergement similaire			4 106 920,85	2,13
HYATT HOTELS CORP	USD	30 100	4 106 920,85	2,13
Métallurgie des autres métaux non ferreux			4 824 803,40	2,50
ALLEGHENY TECHNOLOGIES INC	USD	49 400	4 824 803,40	2,50
Production d'électricité			3 481 621,28	1,80
CMS ENERGY CORP	USD	58 500	3 481 621,28	1,80
Total			**188 175 803,23**	**97,39**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**188 175 803,23**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**5 149 006,10**
Autres passifs (-)	**-113 695,89**
Total = actif net	**193 211 113,44**

INFORMATIONS SFDR

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA ACTIONS AMÉRIQUE MID CAP

Identifiant d'entité juridique: 969500HO86QFXWODOQ56

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● ☐ Oui	●● ☒ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** N/A ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** N/A	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.

2. L'engagement sur l'amélioration de la note du portefeuille par rapport à son univers a été tenu.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	31/12/2025
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,0%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,46
Note moyenne ESG de l'univers	0,44

Sources : Covéa Finance, S&P Trucost, ISS, Urgewald

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte dans l'exercice du filtre DNSH. Celui-ci repose sur les indicateurs suivants :

- Pilier E (Environnement) :
  - Intensité de gaz à effet de serre
  - Rejets dans l'eau
- Pilier S (Social) :
  - Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE
  - Ratio moyen de femmes vs hommes dans les conseils d'administration

Covéa Finance tient également compte des principales incidences négatives (« PAI ») dans sa politique d'exclusion. Ces exclusions couvrent les sujets suivants : armes controversées, tabac, jeux d'argent et de paris, et combustibles non conventionnels.

Par ailleurs, Covéa Finance applique un suivi des controverses qui vise à identifier les controverses sur les piliers E, S et G.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
COHERENT CORP	Technologies de l'information	3,04 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
LUNDIN MINING CORP	Matériaux	2,88 %	CANADA
EVERCORE INC	Produits financiers	2,85 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
COMMERCIAL METALS	Matériaux	2,79 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
WOODWARD INC	Industrie	2,78 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
CURTISS WRIGHT	Industrie	2,62 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
ALLEGHENY TECHNOLOGIES INC	Industrie	2,56 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
DONALDSON	Industrie	2,48 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
BWX Technologies Inc	Industrie	2,45 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
BURLINGTON STORES	Consommation Discrétionnaire	2,42 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
MACOM TECHNOLOGY SOLUTIONS HOL	Technologies de l'information	2,25 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
DOLLARAMA INC	Consommation Discrétionnaire	2,24 %	CANADA
ITT CORP.	Industrie	2,22 %	ETATS UNIS

			D'AMÉRIQUE
TELEDYNE TECHNOLOGIES	Technologies de l'information	2,19 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
HYATT HOTELS CL.A	Consommation Discrétionnaire	2,18 %	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE

Hors dérivés

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

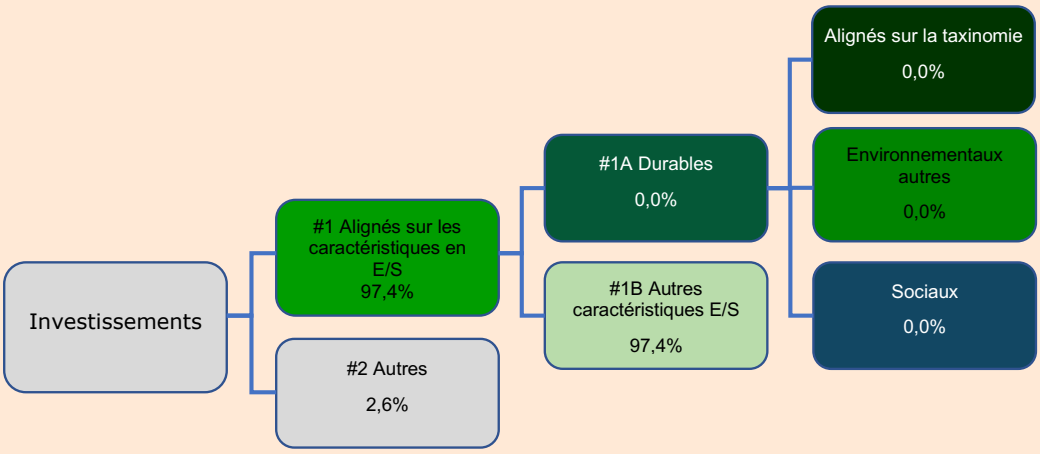

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale

Exposition sectorielle – Combustibles fossiles

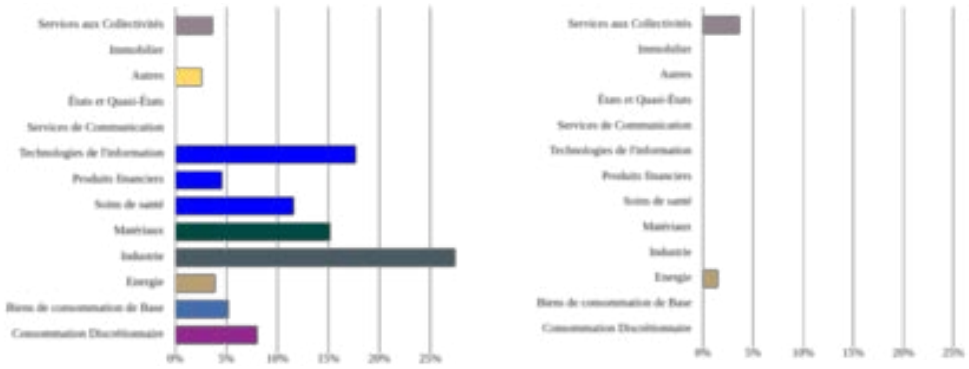

Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	2,39 %	0,00 %
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	5,91 %	0,00 %
Transports	0,00 %	0,00 %
Services financiers	4,61 %	0,00 %
Services de Télécommunication	0,00 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	1,27 %	0,00 %
Services Consommateurs	2,13 %	0,00 %
Services aux Collectivités	3,65 %	3,65 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	3,33 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	4,68 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soin Personnel	0,96 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	1,85 %	0,00 %
Médias et Divertissement	0,00 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	5,10 %	0,00 %
Matériaux	15,19 %	0,00 %
Logiciels et Services	9,28 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	6,95 %	0,00 %
Energie	3,92 %	1,49 %
Biens d'équipement	26,18 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	0,00 %	0,00 %
Banques	0,00 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	0,00 %	0,00 %
Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	2,61 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	0,00 %	0,00 %

Hors dérivés

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignes sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

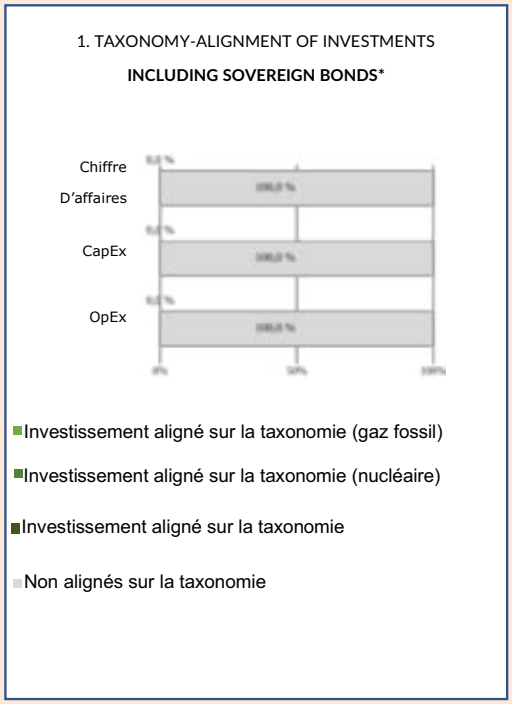

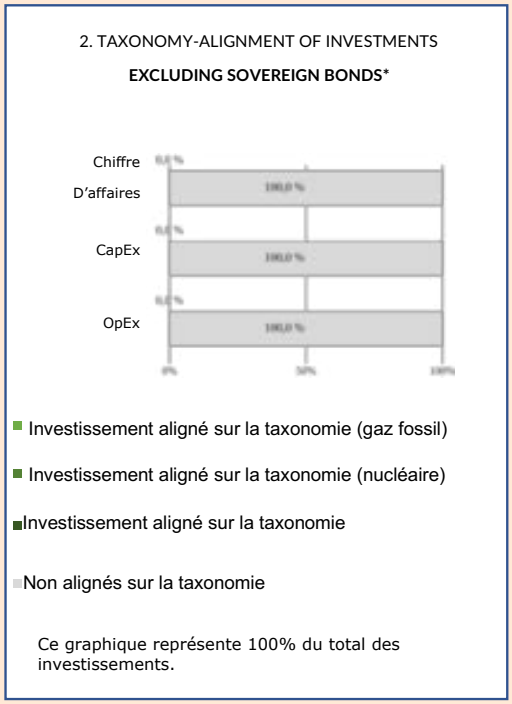

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2025.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;

- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;

- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche et Gestion applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie de positions sur des émetteurs soumis à exclusion post investissement a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est déterminée à partir de son modèle d'évaluation ESG propriétaire des émetteurs privés déployé en 2024 selon une approche «Best-in-Class», consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Ces évaluations quantitatives sont complétées dans certains cas limités et déterminés (certaines valeurs dites cœurs de portefeuille, valeurs non notées par le modèle en l'absence de données suffisantes…) par une approche qualitative de l'émetteur. Ce travail réalisé, par l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière, approfondit la recherche et l'analyse d'éléments sur les trois piliers E, S et G.

L'ensemble des équipes de gestion bénéficient d'une méthodologie de notation qualitative ESG mise en œuvre par Covéa Finance leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

Tous nos fonds Catégorie 2 AMF suivent une approche « en amélioration de note » (c'est-à-dire que la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de l'univers investissable).